

Laboratoire (pour les enseignants-chercheurs) : LISA UMR CNRS 6240

Courriel : lametan@univ-corse.fr

Principales thématiques de recherche : Reprise, territoire, Responsabilité Territoriale des Entreprises

Porteur 6 :

NOM : Loup

Prénom : Stéphanie

Institution/Etablissement/Entreprise : Université Toulouse

Fonction : Maître de conférences

Laboratoire (pour les enseignants-chercheurs) : LGTO

Courriel : stephanie.loup@iut-tlse3.fr

Principales thématiques de recherche : TPE, stratégies collectives

3. Attendus de la session et principales références bibliographiques

Ce track vise à explorer, clarifier et structurer le concept d'entrepreneuriat de territoire, en analysant ses fondements théoriques, ses modalités opérationnelles et ses impacts économiques, sociétaux et environnementaux, en particulier dans le champ des PME. Il s'intéresse plus largement aux articulations entre l'entrepreneuriat de territoire et des notions connexes telles que la Responsabilité Sociétale et Territoriale des Entreprises (RSE/RTE), l'Économie Sociale et Solidaire (ESS), l'entrepreneuriat à impact ou encore les approches fondées sur les communs et la durabilité.

Les crises contemporaines (économiques, sanitaires, climatiques, géopolitiques), les enjeux de réindustrialisation, de souveraineté économique et la montée en puissance des politiques publiques fondées sur une logique *place-based* (McCann, 2023) replacent l'ancrage territorial au cœur de l'analyse entrepreneuriale. Dans ce contexte, les territoires ne peuvent plus être appréhendés comme de simples espaces de localisation ou de contraintes, mais comme de véritables constructions socio-économiques dynamiques, façonnées par l'interaction d'acteurs multiples (entrepreneurs, PME, collectivités, institutions, acteurs de l'ESS, citoyens).

Les entrepreneurs et les PME jouent un rôle clé dans la révélation, la combinaison et la valorisation de ressources territoriales spécifiques, qu'elles soient patrimoniales, naturelles, cognitives, sociales ou organisationnelles. Ces dynamiques contribuent à la création de valeur durable, à l'attractivité des territoires et à l'ancrage de l'activité économique, tout en posant la question de l'impact sociétal de l'action entrepreneuriale.

Pourtant, alors même que le territoire apparaît central pour comprendre les trajectoires entrepreneuriales, il demeure encore faiblement intégré de manière explicite dans les cadres d'analyse dominants. De nombreuses revues critiques soulignent que la recherche en entrepreneuriat reste largement focalisée sur l'individu, l'opportunité ou l'entreprise, en accordant une place limitée aux dimensions contextuelles, institutionnelles et territoriales de l'action entrepreneuriale (Welter, 2011).

L'approche par les écosystèmes entrepreneuriaux, largement mobilisée ces dernières années, offre un cadre pertinent pour appréhender les dynamiques de co-évolution entre les acteurs entrepreneuriaux et leur territoire d'implantation (Bischoff & Volkmann, 2018). Toutefois, les travaux empiriques se sont majoritairement concentrés sur la performance et l'impact économique, laissant encore en marge les dimensions sociales, environnementales et sociétales, pourtant au cœur des enjeux contemporains de transition.

Dans cette perspective, ce track ambitionne de :

- Contribuer à une meilleure conceptualisation de l’entrepreneuriat de territoire ;
- Analyser les mécanismes d’ancrage territorial des entrepreneurs et des PME ;
- Interroger le rôle des écosystèmes territoriaux dans la transition vers des modèles plus durables ;
- Questionner la capacité de l’entrepreneuriat territorial à produire des impacts sociétaux positifs, au-delà de la seule création de valeur économique.

Axes thématiques

Les communications pourront s’inscrire, sans s’y limiter, dans les axes suivants :

- Fondements théoriques et définitions de l’entrepreneuriat de territoire
- Ancrage territorial, relocalisation et trajectoires entrepreneuriales
- PME, territoires et transition écologique, sociale et économique
- Écosystèmes entrepreneuriaux territorialisés et gouvernance multi-acteurs
- Entrepreneuriat de territoire, ESS et hybridation des modèles organisationnels
- Responsabilité sociétale et territoriale des PME (RSE/RTE)
- Entrepreneuriat à impact et mesure de l’impact territorial
- Ressources territoriales, communs et innovation sociale
- Politiques publiques, dispositifs d’accompagnement et dynamiques entrepreneuriales territoriales
- Méthodologies innovantes pour l’étude de l’entrepreneuriat territorialisé

Ouverture des contributions

Le track accueille des communications théoriques, empiriques ou méthodologiques, reposant sur des approches qualitatives, quantitatives ou mixtes, ainsi que des études de cas, comparaisons territoriales ou analyses longitudinales. Les contributions interdisciplinaires sont particulièrement encouragées.

Opportunités de Publication : Les meilleurs papiers de ce track pourront faire l’objet d’un processus de *fast-track* dans des numéros spéciaux de revues, après sélection par le comité scientifique.

Bibliographie indicative

Bischoff, K., & Volkmann, C. K. (2018). Stakeholder Support for Sustainable Entrepreneurship: A Framework of Sustainable Entrepreneurial Ecosystems. *International Journal of Entrepreneurial Venturing*, 10(2), 172–201.

McCann, P. (2023). How Have Place-Based Policies Evolved to Date and What Are They For Now? *OECD–EC Workshop Series*.

Welter, F. (2011). Contextualizing Entrepreneurship: Conceptual Challenges and Ways Forward. *Entrepreneurship Theory and Practice*, 35(1), 165–184.

4. Instructions et informations aux auteurs

Procédure de soumission dans une session thématique

Les auteurs souhaitant inscrire leur soumission dans le cadre d’une session thématique

prendront soin de faire le dépôt sur le site Internet du congrès dans la rubrique de la session thématique visée : <https://cifepme2026.sciencesconf.org>

Le format des soumissions aux sessions thématiques est identique à celui des autres communications. Les auteur(e)s qui souhaitent inscrire leur soumission dans le cadre d'une session thématique prendront soin de faire le dépôt dans la rubrique "Nouveau dépôt" et dans la session thématique visée.

Les articles soumis dans le cadre d'une session thématique doivent répondre au cahier des charges général en matière de format, de langue et de déontologie (voir l'appel à communication général du CIFEPM 2026).

Processus de sélection

Les communications proposées en session thématique sont évaluées par des évaluateurs identifiés par les responsables de la session thématique, et sur les mêmes critères que pour l'évaluation générale :

- Intérêt, pertinence et importance du sujet
- Qualité de la documentation
- Cadre conceptuel
- Méthodologie et cohérence entre le cadre conceptuel et la méthodologie
- Présentation et analyse des résultats
- Contribution théorique et managériale
- Qualité du style et de la langue
- Présentation d'ensemble

Les papiers présentés dans le cadre d'une session thématique peuvent concourir à l'ensemble des prix du CIFEPM.

Si les communications reçues par les responsables de la session thématique ne s'inscrivent pas parfaitement dans le thème de la session, elles seront réintégrées dans le régime général du congrès en sessions classiques, et seront donc soumises à l'évaluation comme les autres communications.

Si le nombre de propositions de communications est trop important par rapport au format de la session thématique, tout papier ayant reçu une double évaluation positive, mais écarté pour des raisons de contingentement, sera accepté au CIFEPM. En cas d'évaluation divergente (1 avis positif et 1 avis négatif), l'arbitrage se fera selon les modalités habituelles de la procédure d'évaluation du CIFEPM. En cas de double évaluation négative, le papier sera rejeté et ne pourra pas être présenté, ni dans la session, ni dans le congrès.

5. Calendrier

2 février 2026 : date de notification d'acceptation ou de refus des propositions de sessions thématiques.

1^{er} avril 2026 : date limite de soumission des communications par les auteurs (résumés longs)

1^{er} juin 2026 : date limite de notification d'acceptation ou de refus

7 septembre 2026 : date limite de réception des communications finales (format papier long en version définitive)
